



CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
9 au 15 octobre 2025, Abou Dhabi, Émirats arabes unis

Plan financier de l'UICN 2026-2029

Mesure requise : En accord avec l'article 20 (e) des Statuts, sur proposition de la Directrice générale et après approbation par le Conseil, le Congrès mondial de la nature de l'UICN est invité à EXAMINER et APPROUVER le Plan financier de l'UICN 2026-2029 (annexe 1 ci-après).

PROJET DE MOTION

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN,

sur proposition de la Directrice générale de l'UICN et après approbation par le Conseil, en accord avec l'article 88 (e) des Statuts et la Règle 91,

approuve le Plan financier 2026-2029 de l'UICN.